



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Longueur de tronçon affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 200%
■ Catégorie 2 (17 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 200%
■ Catégorie 3 (15 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 100%
■ Catégorie 4 (10 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 50%
■ Catégorie 5 (0 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 10%

Zone d'exposition au bruit

■ secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Longueur de tronçon affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 200%
■ Catégorie 2 (20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 200%
■ Catégorie 3 (17 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 100%
■ Catégorie 4 (12 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 50%
■ Catégorie 5 (0 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longeur 10%

Zone d'exposition au bruit

■ secteur affecté par le bruit

● Centre ■ Annexe

Attention tracé tourné

MISE A JOUR N°6
2023

VILLEURBANNE

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
 (hors des zones environnementales, d'attente et d'attente)